

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absents excusés :** PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick

**Départs de :** GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; LOZAC'H Claude ; GIUNTINI Jean-Pierre ; LE BARS Yannick ; LE GOFF Yannick ; CONNAN Josette ; GUILLOU Claudine.



**DELBU2022-03-036**

**MOBILITES, FORMATIONS PROFESSIONNELLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes et externes

**Pôle Transition économique et sociale**

**Service enfance**

**Directrice ALSH Bourbriac - Modification de la durée hebdomadaire de service**

Le sport occupe au sein du projet éducatif de l'agglomération une place importante. Vecteur d'expression, de coopération, de lien social, le sport est également un enjeu de santé public. Le service enfance souhaite impulser une nouvelle dynamique en renforçant et développant des actions auprès du public 0-12 ans au sein des Accueils de loisirs et structures petite enfance qu'il gère. Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la découverte de soi et de ses potentialités par l'expression sportive
- Faire découvrir des pratiques sportives nouvelles
- Développer l'esprit de coopération et d'entraide à travers le sport
- Encourager à la rencontre et au développement du lien social
- Faire découvrir aux enfants leur territoire par le biais du sport : ses équipements sportifs (intérieur ou plein air), ses sites de sport nature
- Sensibiliser les enfants et les familles aux bienfaits du sport en matière de santé

Afin d'atteindre ces ambitions, des développements et actions nouvelles ont été imaginés :

➤ **Coordination du dispositif Cap Sport sur le service enfance**

Coordination des dossiers de demande de subvention sur Callac, BIET, Bourbriac et Pontrieux  
Cohérence des actions et proposition d'actions nouvelles

Mise en place d'activités mieux réparties sur le territoire, en lien avec les équipes du service enfance de l'agglomération

Inventaire et gestion du parc de matériel sportif

➤ **Réflexion sur la mise en place d'actions fédératrices et innovantes autour du sport**

Mise en place d'événements autour de la pratique sportive

Initier des rencontres entre les enfants de différents territoires à travers le sport

Mettre en place des nouveaux partenariats avec les équipements et services de l'agglomération (piscines, pôle nautique, service petite enfance, service santé, service environnement...)

➤ **Accompagner le développement d'ateliers de motricité auprès des tout-petits en lien avec le service petite enfance**

Renfort des équipes du Relais Petite Enfance et des multi-accueils dans l'organisation d'ateliers et d'espaces jeux dédiés à la motricité des tout-petits.

Le développement de ces nouvelles missions nécessite de revoir la durée hebdomadaire de service de la directrice adjointe ALSH à Bourbriac spécialisée dans la pratique sportive. Son temps de travail hebdomadaire passerait ainsi de 28 à 35h. Il est précisé que le développement de ce volet sportif pourra bénéficier de financement du Département.

Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

\* de créer un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>è</sup> cl à temps complet

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,*

*Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,*

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à la majorité décident ;**

- **De valider la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>è</sup> cl à temps complet**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

